



**COMPARUTION D'IMAGINE CANADA  
DEVANT LE COMITÉ  
PERMANENT DES FINANCES  
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

**Le 8 octobre 2009**

**M. Marcel Lauzière (président et directeur général, Imagine Canada):**

Bonjour, monsieur le président.

Imagine Canada est un organisme de coordination qui représente plus de 1 300 organisations de bienfaisance et sans but lucratif qui oeuvrent dans chaque collectivité au pays et partout dans le monde.

Nos membres fournissent des services sociaux et communautaires par le truchement des diverses sections locales d'organisations comme les Clubs Garçons et Filles, Centraide, les YMCA et les YWCA, de même que par l'entremise d'organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé comme la Fondation des maladies du coeur et la Fondation du rein. En outre, nos membres contribuent grandement à améliorer notre qualité de vie en organisant des activités sportives, récréatives, artistiques et culturelles, de même que des activités à caractère éducatif, environnemental, philanthropique et religieux.

Ce que l'on sait moins, c'est que la contribution du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif à l'économie canadienne est considérable: plus de un million d'emplois, plus de 12 millions de bénévoles dans les collectivités rurales, urbaines et du Nord, et une contribution de 6,8 p. 100 au PIB du Canada.

Dans notre présentation écrite de même que dans notre témoignage aujourd'hui, nous précisons trois façons dont les parlementaires peuvent aider les organismes caritatifs et sans but lucratif à soutenir les Canadiens de même que bien d'autres gens, partout dans le monde.

Notre première recommandation tient à l'instauration d'un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance plus avantageux pour inciter les Canadiens à augmenter leurs dons par rapport aux années antérieures. Nous appelons cela un crédit d'impôt extensible sur les nouveaux dons. Ce crédit d'impôt s'élèverait à 39 p. 100, à savoir 10 points de pourcentage de plus que le taux actuel s'appliquant aux dons de bienfaisance supérieurs à 200 \$ et inférieur à 10 000 \$.

Cette mesure serait fondée sur les dons de bienfaisance versés par un contribuable au cours des années antérieures, et 2008 serait l'année de référence. Pour continuer à bénéficier de l'extension du crédit d'impôt au cours des années subséquentes, le contribuable devrait continuer à augmenter le niveau de ces dons de bienfaisance, ce qui inciterait un plus grand nombre de Canadiens à donner davantage. Le crédit d'impôt extensible est particulièrement attrayant dans la mesure où il profiterait aux organisations de bienfaisance de toute taille et de toutes les régions, tant urbaines que rurales. Cette mesure encouragerait tout spécialement les parents qui travaillent et les Canadiens de la classe moyenne à donner davantage que par le passé et inciterait les Canadiens qui n'ont jamais fait de dons de bienfaisance auparavant à commencer à le faire. Cela contribuerait à élargir le bassin de donateurs au Canada et aiderait la majorité des Canadiens qui préfèrent donner de l'argent que des biens.

Il convient de noter que l'enquête de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation a révélé que plus de la moitié des donateurs ont indiqué qu'ils donneraient davantage s'il y avait plus de mesures les incitant à le faire.

Notre deuxième recommandation est la suivante: éliminer le régime de contingent des versements auquel sont assujetties les organisations de bienfaisance. Cette mesure n'entraînerait aucun coût, et les organisations de bienfaisance partout au pays en retireraient des avantages appréciables.

Le contingent des versements est le pourcentage minimal des revenus et du capital accumulé qu'une organisation de bienfaisance enregistrée est tenue de dépenser chaque année. Imagine Canada propose qu'un régime actuel de contingent des versements soit éliminé, premièrement parce qu'il impose aux organisations de bienfaisance un fardeau administratif complexe et coûteux, deuxièmement, parce que les décisions prises dans le cadre du régime actuel ne sont vraiment pas équitables et n'ont pas force exécutoire, et, troisièmement, parce qu'il pose des difficultés particulières pour les petites organisations de bienfaisance ou celles en milieu rural.

Imagine Canada et ses membres sont prêts à collaborer avec le gouvernement pour élaborer un nouveau cadre réglementaire qui contribuerait à renforcer la reddition de comptes et à accroître la transparence et que les organisations de bienfaisance n'auraient pas de difficultés à adopter.

Notre troisième recommandation n'est malheureusement pas nouvelle. De plus, aucun coût n'y est relié.

En décembre 2006, un groupe d'experts nommé par le gouvernement du Canada a fait de nombreuses recommandations pour améliorer l'administration des programmes de subvention et de contribution, notamment pour réduire les délais des prises de décision de financement. Bien que certains ministères commencent à mettre en oeuvre certaines de ces recommandations, il faut avancer beaucoup plus rapidement. Imagine Canada demande donc instamment au gouvernement, une fois encore, d'accélérer les réformes pour assurer un financement prévisible, durable et intégral des coûts.

Cette recommandation vise non pas à répondre aux besoins des organisations elles-mêmes, mais plutôt à répondre aux besoins des collectivités et des Canadiens dont s'occupent ces organisations, à un moment où leurs services sont de plus en plus en demande.

Les organisations de bienfaisance et sans but lucratif qui travaillent en partenariat avec le gouvernement fédéral ne peuvent pas se permettre de soumettre des demandes de financement au printemps sans savoir à quel moment les décisions seront prises ou en n'ayant qu'une vague idée pour apprendre, en février ou en mars de l'année suivante, que leur demande a été acceptée et qu'elles ont 30 jours pour dépenser ce financement et rendre compte de la manière dont il a été utilisé, alors que, à l'origine, cet argent devait servir à financer leurs activités pendant plusieurs mois.

Il ne s'agit là que d'un des nombreux problèmes que nous ont mentionnés nos membres en ce qui a trait à la présentation de demandes aux programmes de subventions et de contribution du gouvernement fédéral et de la reddition de comptes à ce chapitre.

Plusieurs milliards de dollars sont versés chaque année par l'entremise de ce mécanisme. La mise en oeuvre immédiate des recommandations du groupe d'experts est, à notre avis, une façon d'assurer aux organismes caritatifs et sans but lucratif l'accès aux fonds existants, de manière efficace, pour mieux servir les Canadiens.

Encore une fois, monsieur le président, je vous remercie.

Je remercie également les membres du comité. Je répondrai avec plaisir à leurs questions.